

N°26-E

Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2025-360 du 18 avril 2025 portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n° 25-BG du 12 mars 2025 portant ouverture du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe, Session 2025,

Vu l'arrêté n° 25-DB du 28 avril 2025 modifiant l'arrêté n°25-BG du 12 mars 2025 portant ouverture du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n° 25-GJ du 30 juillet 2025 fixant la date et les lieux des épreuves écrites du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n° 25-HB du 6 septembre 2025 fixant la liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-LW du 5 janvier 2026 fixant la liste des candidats admissibles au concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n° 25-LX du 5 janvier 2026 fixant les dates et le lieu des épreuves orales d'admission concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2025,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Arrête**Arrête****Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales d'admission**

La liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe est fixée comme suit :

- Monsieur Emmanuel AUGER, Directeur de Cabinet au sein d'une communauté d'agglomération ;
- Monsieur Thierry BACA, Responsable adjoint d'un service Education jeunesse auprès d'une commune ;

- Madame Anne-Claire CAMAIN, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Goyrans ;
- Monsieur Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire-adjoint de Gagnac sur Garonne ;
- Madame Sophie DARRIGUES, Directrice petite enfance, en retraite ;
- Monsieur Nicolas DAVELU, Responsable du service affaires juridiques et commande publique du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DJEZZAR, Directeur Général des services du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DUMONT, Responsable du Pôle Concours et Examens du CDG31 ;
- Madame Emilie GEFFROY, Directrice de crèche auprès d'une commune ;
- Monsieur Olivier GUERRA, Vice-Président du CDG31, Maire de Gardouch ;
- Madame Caroline HONVAULT, Conseillère départementale du canton de Toulouse 9 ;
- Monsieur Patrick LEFEBVRE, Vice-Président du CDG31, Maire de Saint-Julien sur Garonne ;
- Madame Sylviane LEONI, Chargée de recrutement d'un service de l'éducation auprès d'une commune ;
- Madame Hélène OLLIER, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Denis PAYET, Directeur adjoint du CDG31 ;
- Madame Audrey POUJADE, Conseillère municipale de Gratentour (31) ;
- Madame Marie PRADEL, Conseillère municipale de Colomiers (31) ;
- Monsieur Manuel RECIO, Responsable du pôle accompagnement statutaire et expertise juridique du CDG31 ;
- Madame Lydie ROUGE, Chef de service prévention santé inclusion petite enfance en retraite ;
- Madame Virginie SENCHOU, Directrice des Ressources Humaines auprès d'une commune ;
- Monsieur Adam SOUSSI, Directeur Général des Services auprès d'une commune ;
- Madame Marie TANIS, Chef de service à la Direction des solidarités et de la cohésion sociale auprès d'une métropole ;
- Madame Sophie TRILLES, Vice-Présidente du CDG31, Conseillère municipale de Menville ;
- Madame Chloé VAZZOLER, Cheffe du Pôle Conseil, Emploi et Mobilité du CDG31.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Téleréours, accessible par le lien suivant : <http://www.telereours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est publié sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ